

En Zones Non Agricoles

Dans les parcs et jardins

Les zones végétales entretenues situées en dehors de toutes productions agricoles sont également utilisatrices de pesticides. La réduction des produits pesticides est donc un réel enjeu pour les différents acteurs des parcs et jardins privés et publiques.

Innophyt travaille déjà depuis quelques années avec ce secteur professionnel et notamment avec le Château de Villandry pour développer une méthode de lutte biologique contre l'acarien jaune du tilleul.

Depuis 2008, la ville de Tours, la société Koppert et Innophyt collaborent pour une gestion biologique du patrimoine arboré des espaces verts. Enfin, depuis peu Innophyt accompagne la ville de Bourges pour former ses agents aux techniques de lutte biologique en milieu ouvert. En 2010, Innophyt et Val Touraine Habitat travaillent ensemble afin de développer un entretien "vert" des espaces verts de ce bailleur social.

Monuments

Les zones agricoles ainsi que les parcs et jardins concernent des utilisateurs de produits de protection des plantes contre des organismes nuisibles, réglementés dans la directive des phytosanitaires 91/414/CEE. Or d'autres produits anti-parasitaires sont utilisés dans la vie quotidienne contre divers micro et macro-organismes nuisibles (champignons, virus, bactéries, fourmis, termites, mites, punaises...). Tous ces produits sont régis par la directive dite des "biocides" 98/8/CE, actuellement en révision.

La conservation des oeuvres d'arts, du mobilier se fait généralement par des moyens chimiques ou physiques. Là aussi, un enjeu existe réellement pour réduire l'usage des produits chimiques et des méthodes alternatives existent. Ainsi le Laboratoire de Recherche sur les Monuments Historiques ([LRMH](#)) et Innophyt collaborent depuis 2008 pour étudier le potentiel et la faisabilité des produits biologiques dans la lutte contre la mite des vêtements.

Téléchargement



[Le programme de l'Atelier "Vers une protection biologique des parcs et jardins" du 11 mai 2010](#)

[\[PDF - 4Mo\]](#)